

Ce qu'il faut retenir

Au sein du Pays du Grand Amiénois, 73 % des emplois salariés sont géographiquement concentrés dans le cœur urbain que constitue l'unité urbaine d'Amiens. Cette dernière compte 13 200 établissements en activité, fin 2012, regroupant 91 900 emplois salariés à cette date. La localisation de ces établissements est relativement concentrée au sein de 26 zones qui rassemblent 85 % des salariés de l'unité urbaine, soit 77 900 emplois, répartis dans 6 500 établissements.

85 % des emplois concentrés dans 26 zones aux spécificités économiques marquées

Les services principalement non marchands privilégient une localisation centrale. Le centre-ville regroupe l'essentiel de l'administration publique. Ainsi, bien que le centre-ville soit le premier pôle commercial de l'agglomération, une large part des emplois qui y sont localisés relève de l'administration publique (44 %).

Les zones structurées autour du commerce comptent parmi les plus éloignées du centre-ville d'Amiens. Elles se situent dans le pôle Jules Verne, à Dury, à Rivery et, au nord d'Amiens, dans la zone d'activité commerciale Vallée Saint-Ladre. Ces centres commerciaux s'y sont développés en raison de l'importance des disponibilités foncières autour des voies principales de communication radiales favorisant l'accès de la clientèle et de la section gratuite de la rocade. Dans ces zones, l'activité de commerce représente jusqu'à 70 % des emplois.

Les zones spécialisées dans l'enseignement sont proches les unes des autres et se situent au sud et à l'ouest du centre-ville. Les zones orientées vers la santé sont, soit dans le prolongement ouest du centre-ville, soit dans une large partie sud au-delà des pôles d'enseignement.

Chacune des zones à dominante productive correspond à une génération d'urbanisme économique et une phase du développement industriel de l'agglomération amiénoise. Dans les quartiers Faubourg de Hem et Montières, l'implantation industrielle est ancienne et correspond à des faubourgs anciens ouvriers. L'Espace Industriel Nord¹, qui est en nombre

d'emplois le plus important, a été créé dans les années 1950 lors du mouvement de déconcentration industrielle de la région parisienne et du développement des entreprises multinationales. Dans la périphérie sud-est, des activités industrielles nouvelles intégrant plus de fonction tertiaire émergent au sein du pôle Jules Verne.

Ces 26 zones ont été agrégées dans une logique territoriale en 14 pôles afin d'analyser les caractéristiques de leurs actifs et les lieux de résidence de ces derniers. La cartographie de ces 14 pôles donne une image précise de la structuration du territoire urbain de la métropole amiénoise.

Avec 28 000 emplois, le centre-ville est le premier pôle d'emploi de l'agglomération et regroupe près d'un tiers des emplois de l'agglomération

L'Espace Industriel Nord et le sud de l'agglomération (Vallée des Vignes, Centre commercial Amiens Sud, pôle clinique et pôle tertiaire Paul Claudel) sont en deuxième et troisième position du point de vue du nombre d'emplois, avec respectivement 9 200 et 8 500 actifs accueillis, derrière le centre ville avec 28 000 actifs.

Trois autres pôles d'un niveau moins important maillent l'agglomération au sud-ouest (le pôle CHU-UPJV : 3 800 emplois), au nord-ouest (axe de la route d'Abbeville comprenant la zone de Montières : 3 600 emplois) et au sud-est (Pôle Jules Verne : 4 400 emplois)

Les profils des salariés varient selon les pôles, notamment en termes de genre, âge, catégorie socioprofessionnelle, temps de travail et lieu de résidence. Ces différences renvoient avant tout aux spécificités sectorielles qui les composent. Dans le centre-ville et certains pôles situés sur son pourtour, la majorité des salariés réside au sein même de l'unité urbaine d'Amiens. Ils effectuent donc plus fréquemment des navettes domicile-travail de plus faible amplitude, inférieure à 10 kilomètres, privilégiant une résidence au sein de l'unité urbaine d'Amiens. C'est le cas des cadres de la fonction publique,

enseignants, professions de l'information, des arts et des spectacles, ou encore des professions du secteur tertiaire marchand comme les employés de commerce et les personnels des services aux particuliers.

Situé à proximité de la gare, le centre-ville compte 10 % de salariés domiciliés dans un autre département de la région. Une partie significative d'entre eux est domiciliée dans les pôles urbains picards et au-delà (Paris, Lille, Arras). Ce sont souvent des agents de l'administration publique, en lien avec les mobilités géographiques de fonctionnaires. Ainsi, les distances et temps de trajets des salariés domiciliés hors d'Amiens sont plus élevés pour ce pôle : la moitié d'entre eux effectue plus de 26 kilomètres.

À l'inverse, les salariés mobilisés dans les pôles d'activités plus en périphérie résident davantage en milieu périurbain. En particulier, les salariés de l'Espace Industriel Nord sont 45 % à habiter à plus de 20 km d'Amiens contre 36 % pour l'ensemble des pôles.

Une cartographie visant à apprécier le degré d'attractivité des pôles d'emplois sur les territoires

Ces grands pôles d'activité jouent un rôle essentiel pour les territoires du Grand Amiénois. Environ 63 500 actifs résidant dans le Grand Amiénois travaillent dans l'un de ces pôles. Parmi eux, 23 500 résident en dehors d'Amiens Métropole, soit près d'un tiers des actifs de ces territoires. L'étude propose une cartographie originale mettant en évidence les pratiques des actifs des différents territoires vis-à-vis de chaque grand pôle d'activité. Les territoires de résidence des actifs du Grand Amiénois ont été ainsi regroupés par intercommunalités telles qu'elles ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 et par grande zone géographique : Île-de-France, départements du Pas-de-Calais et du Nord, de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme et de la Seine-Maritime. ■

¹Le pôle de l'Espace Industriel Nord ne comprend pas l'intégralité de la zone d'activité économique (cf. méthodologie p.28)